

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2025 A 20H30

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, MESSAOUDI, DUPREZ-PANNETRAT, VAUCHEL MARGUET, DE CASTRO, CABARET, HERRERO, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Vanessa BOURDAIS représentée par Azedine MESSAOUDI
Jean-Paul MASCHERONI représenté par Jean-Pierre GAFFEZ
Thomas DELECROIX représenté par Jean-Christophe POULET
Adeline COLOMBA représentée par Nathalie DERVEAUX
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
John LI LUN YUK représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Farid LAZAAR
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Séance ouverte à 20h30.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 a été approuvé à **28 voix POUR**.
Monsieur Farid LAZAAR, arrivé à 22h40, a pris part au vote à partir de la délibération n°2 et a ainsi pu exercer le pouvoir qui lui avait été confié par Monsieur Julien QUENTEL.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nathalie DERVEAUX est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° : 01-06-02-25

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE RESTAURATION COLLECTIVE D'ERMONT ET DE BESSANCOURT (SIRCEB)

Après l'exposé des motifs, **Monsieur le Maire** présente pour le groupe « Dynamique pour Bessancourt » la liste de 2 membres titulaires et d'une suppléante, et propose au groupe « Agir pour Bessancourt » d'occuper la place du second suppléant.

En réponse, **Monsieur Domergue** remercie Monsieur le Maire et indique qu'après consultation de l'ensemble de son groupe, s'il s'agit de n'avoir qu'une seule place qui leur confère un rôle de faire-valoir, ils ne sont pas intéressés, car il souhaite peser dans les décisions, et cette proposition ne va pas dans le sens d'une gestion concertée entre la majorité et l'opposition.

Monsieur Domergue souhaite donc présenter une seconde liste composée de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants membres du groupe « **Agir pour Bessancourt** ».

En réponse, **Monsieur le Maire** présente donc une liste de deux délégués titulaires et de deux déléguées suppléantes membres du groupe « **Dynamique pour Bessancourt** ».

Liste des délégués, présentée par le groupe « **Dynamique pour Bessancourt** » :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Jean-Christophe POULET	- Laurianne DANGUILHEN
- Fathia GHANI REFOUFI	- Lucie HERRERO

Liste des délégués, présentée par le groupe « **Agir pour Bessancourt** » :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Christine SAVVA	- Catherine BOURRIER
- Elie DOMERGUE	- Bouhary MOUHAMADMANSOUR

Il est ensuite décidé de voter à scrutin secret. Mesdames Emilie PELAPRAT et Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT ont été désignées assesseurs.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Liste présentée par Monsieur Jean-Christophe POULET : **23 voix**

Liste présentée par Elie DOMERGUE : **5 voix**

Le Conseil Municipal,

DESIGNE en qualité de délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique de Restauration Collective d'Ermont et de Bessancourt, les représentants suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Jean-Christophe POULET	- Laurianne DANGUILHEN
- Fathia GHANI REFOUFI	- Lucie HERRERO

N° : 02-06-02-25

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Après l'exposé des motifs, Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.

Madame SAVVA : Je reviens sur la page 6, lorsque vous évoquez votre partenariat avec l'association Crescendo. Je souhaitais savoir si la crèche familiale se transformait en crèche privée, car je n'ai pas très bien compris ce qui allait se passer.

Monsieur le Maire : La ville de Bessancourt dispose actuellement d'une crèche associative gérée par l'IFAC dans l'écoquartier, ainsi que d'une crèche communale gérée par la Maison Donald Winnicott. Il y aura donc une troisième crèche associative, gérée par l'Association Crescendo, qui sera également une crèche associative. Ce seront donc 24 berceaux en plus.

Madame SAVVA : Pour la partie santé, quelle sera la date d'ouverture du Pôle Santé ?

Monsieur LECLERCQ : Selon la programmation, l'ouverture est prévue pour la fin de 2025, mais nous envisageons plutôt une ouverture au plus tard en janvier 2026.

Madame SAVVA : Je souhaitais savoir quels sont les avantages proposés aux médecins pour qu'ils viennent s'installer dans notre commune ?

Monsieur le Maire : Il y a plusieurs avantages pour attirer des médecins : des locaux accessibles et sécurisés, ainsi qu'un environnement de travail collaboratif avec d'autres praticiens, ce sont les points les plus recherchés. De plus, les médecins peuvent bénéficier de matériel subventionné par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le loyer sera fixé par délibération du Conseil Municipal et pourrait être ajusté en fonction de la patientèle. Les médecins venant avec leur propre patientèle sont issus de Bessancourt, tandis que les trois praticiens actuellement en discussion sortent de leurs études et devront constituer leur propre patientèle. Il n'est pas pertinent pour la commune d'accueillir des médecins provenant d'autres villes avec une patientèle déjà établie ailleurs. Donc, pour favoriser l'installation des médecins, une gratuité progressive des loyers pourrait être mise en place, mais ces dispositions seront soumises au vote du Conseil Municipal. D'un point de vue financier, le local reste la propriété d'IMODEV. Deux options existent : soit IMODEV loue directement aux praticiens, comme cela se fait dans d'autres communes, soit la Municipalité assume le bail auprès d'IMODEV et répercute le loyer sur les médecins. La seconde option est privilégiée afin de garantir un équilibre entre les différentes spécialités. L'objectif n'est pas de générer un bénéfice, mais bien d'attirer des médecins, ce qui peut nécessiter des efforts financiers de la part de la commune. Par ailleurs, pour bénéficier des aides de l'ARS, il est impératif de distinguer deux pôles distincts :

- **Le pôle médical**, regroupant médecins généralistes, spécialistes et infirmier(e)s.
- **Le pôle paramédical**, dédié aux professions comme les kinésithérapeutes.

Regrouper ces deux pôles dans un même espace pourrait entraîner la perte d'une partie de l'agrément octroyé par l'ARS pour le matériel, le secrétariat et d'autres aides destinées à la commune et aux professionnels de santé. C'est pourquoi deux structures distinctes seront mises en place.

Monsieur LECLERCQ : L'un des objectifs de Madame BOURDAIS est d'attirer de jeunes médecins, voire des internes en formation, afin qu'ils puissent travailler en binôme avec des praticiens expérimentés et bénéficier d'une bourse pour leur installation.

Madame SAVVA : Il n'y a donc que deux médecins qui vont rester à Bessancourt, actuellement il y en a quatre.

Monsieur le Maire : Actuellement, il y en a quatre et nous avons deux médecins de Bessancourt qui nous ont sollicités pour rejoindre la Maison médicale de santé.

Madame BOURRIER : Justement, en rapport avec la Maison de santé, que veut dire la phrase « des actions par une offre de dépistage gratuite deux fois par an... » ? Quelle est cette offre de dépistage ?

Monsieur le Maire : Des actions de prévention ont déjà été menées par le biais d'un camion-bus, notamment pour le dépistage du cancer du sein, ainsi qu'en dermatologie, car il y a de gros problèmes pour obtenir un rendez-vous chez un dermatologue. L'objectif est donc d'amplifier cette offre et de l'inscrire dans un planning régulier.

Madame BOURRIER : Du coup, il n'y aurait donc plus les camions, mais les dépistages se feront dans les locaux de la Maison de santé ?

Monsieur le Maire : Par exemple, mais les deux formules peuvent être faites. Cela pourra continuer de se faire par le biais de camion-bus et/ou dans les locaux de la Maison de santé, car des salles seront disponibles à cet effet.

Madame BOURRIER : Vous parliez, également, du transfert de la médiathèque qui est reporté par la communauté d'agglomération du Val Parisis. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Monsieur le Maire : Il est nécessaire d'agrandir la médiathèque. La gestion des médiathèques fait partie des compétences facultatives de la communauté d'agglomération du Val Parisis, qui en gère déjà plusieurs. Jusqu'à présent, la commune a résisté à ce transfert afin de conserver le contrôle de sa médiathèque.

Lors des discussions avec la communauté d'agglomération, la commune souhaitait que l'extension soit entièrement financée par cette dernière, qui se chargerait également de rechercher des subventions auprès du conseil départemental et de la région. En contrepartie, la gestion du personnel et de la médiathèque serait transférée à l'agglomération.

Toutefois, ce transfert n'était pas une priorité pour la commune. Il devait présenter une réelle valeur ajoutée, estimée entre 800 000 et 1 million d'euros pour les travaux d'agrandissement. Or, dans le contexte budgétaire actuel, ce projet ne pourra pas être intégré au PPI en cours. Ce sera donc les élus de la prochaine mandature qui devront renégocier avec l'agglomération pour évaluer la pertinence de l'extension et décider d'un éventuel transfert.

Je ne souhaitais pas acter ce transfert sans garantie ferme de réalisation des travaux, d'autant qu'aucun vote de l'agglomération n'a encore validé ce financement. Pour l'instant, la situation reste donc inchangée.

Un nouveau débat aura lieu dans les prochaines années pour déterminer l'orientation à prendre : poursuivre l'extension de la médiathèque actuelle, envisager la construction d'une nouvelle médiathèque ou créer une annexe ailleurs. Ces différentes options seront examinées, notamment en ce qui concerne le transfert du personnel et des compétences.

Madame BOURRIER : Donc, pour l'instant, ce n'était pas tranché concernant les travaux prévus pour un montant compris entre 800 000 et 1 million, ni si ce serait une annexe.

Monsieur le Maire : Non, nous avons tranché, en premier lieu, pour une extension sur le site existant.

Madame BOURRIER : Sur site, donc comment souhaitez-vous étendre la médiathèque ?

Monsieur le Maire : Nous envisageons la création d'un étage avec un ascenseur. L'agglomération a travaillé sur un projet architectural jusqu'à la fin de l'année dernière. Ce projet était conditionné à un financement par la communauté d'agglomération et devait répondre aux attentes locales. Toutefois, cette démarche a été suspendue, ce qui signifie que l'agglomération a travaillé en partie à blanc. La question de l'extension devra être débattue à nouveau lorsque le sujet se représentera.

Monsieur DOMERGUE : En ce qui concerne le ROB, nous avons pris le temps de lire les 26 pages qui le composent. Et, dans ce contexte d'instabilité que vous dépeignez, ce ROB, loin d'être une ode à votre action, met en exergue le fait que — et je vais relire — l'épargne brute se dégrade. Les dotations baissent, et la fiscalité locale peine à compenser cette baisse des dotations. De plus, ce ROB met en évidence le fait que la ville choisit d'investir dans l'embellissement du centre-bourg plutôt que dans la mise aux normes des équipements essentiels.

Alors, dans ce contexte où, comme vous le disiez un peu plus tôt, le budget 2025 est impacté par les instabilités politiques nationales, cette situation limite la capacité d'investissement et le lancement de nouveaux projets. Vous l'avez dit vous-même : une pression accrue est exercée sur les collectivités locales.

Alors, dans ce contexte qui, de mon point de vue, me semble noir, quels scénarios budgétaires alternatifs sont envisagés si les choses continuent à aller de mal en pis ? Première question. Deuxième question : avez-vous envisagé, ou avez-vous prévu, des mesures spécifiques pour protéger les finances de la commune en cas de nouvelles restrictions budgétaires de l'État pour l'exercice 2025 ?

Monsieur le Maire : Monsieur DOMERGUE, vous dites : « Oui, ça ne va pas du tout, la fiscalité peine à maintenir les finances... », mais vous souhaitez que l'on fasse comment ? Que l'on augmente la fiscalité ? Est-ce la position de votre groupe d'augmenter la fiscalité ? Pour notre part, nous ne souhaitons pas augmenter la fiscalité.

Ensuite, vous dites qu'il y a une baisse des dotations, une baisse de la DG. Nous le savons, mais c'est l'État qui le décide. Et ensuite, nous avons une politique de maîtrise de la dépense. Sinon, nous ne serions pas dans cette situation. Une situation pour laquelle nous avons de bonnes notations par les services de l'État, qui sont en ce moment très regardants sur les politiques publiques. Vous le savez, ils n'arrêtent pas d'en parler dans les médias actuellement, accusant les villes d'être responsables du déficit. Et je trouve cela injuste, car les villes ne sont pas responsables. Elles assument des compétences que l'État n'assume plus, et à Bessancourt, on fait avec nos moyens, et on s'en sort plutôt bien jusqu'à maintenant.

Quant à investir dans l'embellissement, je vais vous dire franchement : opposer embellissement et social, c'est quelque chose qui m'effraie à chaque fois. C'est ce que nous avons essayé de défendre sur l'écoquartier : qu'il n'y ait pas de différence architecturale entre logements sociaux et logements privés. C'est ce que nous essayons de défendre en ce moment dans la rénovation des Brosses et Malais avec le bailleur, en disant : là, il n'y a que du privé, il faut du social ; mais là où il n'y a que du social, il faut du privé. Il faut aussi que le cadre soit beau, aussi beau qu'ailleurs, et je pense que le festin des pauvres n'est pas fait de miettes. Tout le monde a droit au beau, et tout le monde a le droit d'avoir un beau centre-ville.

Je crois que l'église mérite mieux qu'un parking au RDC, et je pense que la loi sur la désartificialisation, dont on va parler tout à l'heure, invite les communes à avoir des actions de redynamisation. Donc, nous assumons ce que nous faisons, notre politique, et le juge de paix, ce sont les élections.

Quant aux actions de mise aux normes, il y a des actions très importantes dans les gymnases. Nous sommes en train de changer des poutres sur les Marboulus et de réaliser un certain nombre d'autres travaux.

Monsieur DOMERGUE : Qui n'est pas inscrite au budget ?

Monsieur le Maire : Le budget n'est pas encore voté et n'a pas encore été établi.

Monsieur DOMERGUE : Vous nous avez présenté le PPI donc nous savons.

Monsieur le Maire : Non, le PPI, ce sont les actions qui nous permettent de mesurer l'emprunt qu'il est nécessaire d'avoir et les subventions à chercher sur les gros projets : centre-bourg, création d'un équipement, etc. Sur les projets d'entretien des gymnases, il n'y a pas d'aides ou très peu d'aides. Évidemment, cela se dégrade, mais cela se dégrade partout dans les communes. Il n'y a pas qu'à Bessancourt. Bessancourt n'est pas un village gaulois isolé. Toutes les communes sont impactées par les finances. Regardez les médias, suivez les choses, et vous verrez bien que toutes les communes souffrent financièrement en ce moment. Certaines diffèrent d'ailleurs le passage de leur ROB, car elles ne savent pas quoi dire en termes d'orientations puisque le budget n'était pas voté.

Nous avons de bonnes constantes, mais au final, nous avons tellement souffert entre 2014 et 2020 des baisses drastiques de subventions que nous sommes habitués à ne pas calculer notre budget sur la hausse de dotations de l'État, car on se dit toujours qu'il y aura 5 à 10 % que l'on va se prendre de plein fouet. C'est de cette façon que nous calculons notre budget pour maintenir un niveau de service.

Ce que nous ne voulons pas — et c'est peut-être un tort, peut-être que nous devrions — il y a des mairies qui diminuent leur accueil de centre de loisirs, cela représente un coût en moins de personnel, qui reviennent sur la cantine tous les jours à l'école, qui reviennent sur le mercredi assumé par la mairie. Il y a des mairies qui font des choix d'économie sur l'éducation, sur la culture. Nous, nous refusons d'en faire sur ces domaines et, tant que nous aurons la possibilité financière de maintenir des services de qualité sur la culture et l'éducation, nous l'assumerons.

Pareil, si les gens nous disent qu'il aurait mieux valu faire des économies en ayant moins d'accueil périscolaire ou moins de centres de loisirs... D'ailleurs, je vous rappelle que nous accueillons au mois d'août des enfants d'une ville voisine qui a décidé de ne pas ouvrir ce mois-là, car cela coûtait trop cher.

Nous avons fait le choix d'avoir des services de qualité, et nous le maintenons. Alors, effectivement, quand les subventions ou dotations de l'État diminuent, cela dégrade notre épargne brute, c'est un fait, car nous dépensons autant, mais nous avons moins de recettes et nous n'augmentons pas les impôts.

Voilà, il y a une tempête à passer. Le pire n'est jamais sûr. Il y aura d'autres élections, et j'espère que le rôle des communes dans l'éducation, la transmission de la culture et la cohésion nationale sera, un jour, mieux pris en compte par l'État qu'il ne l'est actuellement. Pour l'instant, il faut tenir.

Monsieur DOMERGUE : Nous n'avons jamais mis en cause la volonté et la capacité de la ville à agir pour nos concitoyens. Nous avons simplement pointé du doigt des choix qui, dans un contexte de guerre — puisque cela fait trois ans que la guerre est lancée, trois ans que nous sommes impactés —, ont des incidences sur les budgets des collectivités.

Monsieur le Maire : Monsieur DOMERGUE, je suis d'accord avec vous, mais je dis simplement que, dans un contexte de guerre, dans un contexte d'internationalisation des conservateurs — et pour conservateurs, je pourrais utiliser un terme beaucoup plus dur —, dans un contexte où la désinformation est équivalente à l'information, où le mauvais est plus diffusé sur les réseaux sociaux que le bon, où la non-exigence auprès de nos gamins est plus diffusée que l'exigence, je pense que notre rôle, c'est de tenir sur la culture et l'éducation. Il faut tenir ces penchants-là.

Il vaut mieux qu'un gamin fasse DEMOS plutôt que de rester des heures sur les réseaux sociaux. Il faut que nous arrivions à tenir une ligne sur la culture, le sport, l'éducation, il faut que nous tenions ces projets-là. Il est vrai que nous sommes l'une des rares communes à ne pas diminuer les financements aux écoles sur les projets pédagogiques, qui ne sont pas obligatoires. Nous ne sommes pas obligés de financer les classes de découverte, mais on le fait parce que c'est très important.

Le Conseil Départemental ne peut pas venir en aide au collège Maubuisson, qui ne peut plus emmener les enfants de 6^e à la piscine. Moi, je pense qu'il n'est pas possible, en 2025, que des enfants n'apprennent pas à nager, ce n'est pas imaginable. Nous avons donc décidé de maintenir l'effort pour la piscine des enfants de CM1 et CM2. Il faut aussi maintenir l'effort pour le collège, et nous avons donc voté une subvention supplémentaire.

Monsieur DOMERGUE : Je pense qu'il y a méprise sur mon propos ?

Monsieur le Maire : Mais non, il n'y a pas de méprise. Je sais ce que vous avez voulu dire et je ne doute pas que vous êtes en accord avec nous sur l'éducation et la culture, mais ça pourrait être un petit peu hypocrite de dire que « nos indicateurs se dégradent » sans rappeler que s'ils se dégradent c'est parce que l'on maintient toutes ces politiques-là.

Monsieur DOMERGUE : Non mais je parlais principalement de l'embellissement.

Monsieur le Maire : Monsieur DOMERGUE, le fonctionnement, ce sont les mairies qui l'assument : l'éducation, la culture, etc., hors Éducation nationale. À part des aides de la CAF pour monter des projets comme la Maison des 1 000 premiers jours, c'est nous qui l'assurons, et c'est ce qui nous coûte le plus cher. Sur les 60 % de dépenses de personnel, ces 60 %, c'est l'éducation : nos animateurs, les ATSEM, etc. Et pour cela, nous sommes seuls.

Lorsque vous évoquez l'embellissement du centre-bourg, nous avons obtenu 80 % de subventions, donc ce n'est pas l'enjeu. L'enjeu ne se situe pas là, mais dans le fonctionnement des communes, et c'est ce qui nous pose problème en ce moment. Je tenais juste à préciser cela.

Madame BOURRIER : Dans les principaux projets d'investissements de 2025, vous parlez du centre-bourg, des jardins familiaux et de la piste cyclable... À aucun moment l'église n'apparaît. Du coup, on peut se poser la question : pourquoi celle-ci n'apparaît pas ?

Monsieur LECLERCQ : Tout d'abord comme l'a dit le Maire nous sommes sur un investissement avec une très forte subvention 90 % des travaux sont subventionnés par l'état, par la Région et le Département.

Madame BOURRIER : Ma question n'est pas comment cela est financé mais pourquoi cela n'apparaît pas dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Monsieur LECLERCQ : Parce que ça ne fait pas partie des investissements immédiats.

Madame BOURRIER : Ce n'est pas une priorité.

Monsieur LECLERCQ : Si, bien sûr, c'est majeur en termes de montant, mais pas en termes d'immédiateté.

Madame BOURRIER : En 2016, c'était plus de 4 millions, donc ce n'est pas majeur.

Monsieur LECLERCQ : Non, car cela se fait par tranche. La première tranche est de 1 million, subventionnée à 90 %. Vous n'avez pas bien compris, Madame BOURRIER. Quand je parle de "majeur", c'est au niveau du montant par rapport aux autres investissements.

Monsieur le Maire : Pour nous, l'église est une priorité, non pas parce que quelques rigolos racontent qu'elle est en ruine. D'ailleurs, personne n'irait faire une messe dans un édifice en ruine. C'est un manque de respect pour le patrimoine.

Madame BOURRIER : Il y a quand même un morceau qui est tombé sur le coin enfant.

Monsieur le Maire : Oui, mais ce n'est pas une église en ruine. Ensuite, c'est une église qui bénéficie de diagnostics constants. Actuellement, nous connaissons tous le problème : une source passe sous un des piliers et dégrade largement la pierre. Nous travaillons sur le problème et réalisons des drainages.

Des fouilles archéologiques ont été menées autour de l'église pour préparer les différents travaux. Pour le moment, nous effectuons des travaux qui nous coûtent assez cher, mais ce sont des travaux de confortement. Il faut que nous réalisons des travaux de fond et, pour cela, nous devons monter un dossier auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Nous travaillons donc avec la DRAC et différents financeurs. Nous avons obtenu les premières subventions du Conseil Départemental, qui enclenchent d'autres subventions. Dès que nous aurons l'ensemble des montants, nous les inscrirons dans le PPI.

Si nous faisons un PPI politique, nous pourrions tout y inscrire, mais nous, nous l'inscrivons seulement lorsque nous sommes sûrs que les subventions seront bien là. Sinon, cela ne sert à rien.

Didier passe énormément de temps sur ces dossiers pour convaincre les financeurs afin que nous puissions réaliser des travaux supplémentaires. Le choix qui a été fait par Didier, et qui peut faire débat, c'est qu'avant d'attaquer l'embellissement ou la façade, qui aurait un effet "wahou" pour tout le monde, nous avons décidé de réaliser en priorité des travaux certes moins visibles, mais plus essentiels pour la structure de l'église.

C'est le travail que nous faisons actuellement. Et je rappelle que, depuis que je suis maire, nous avons installé le chauffage dans l'église, nous avons restauré des tableaux anciens. Mais il faut maintenant passer à l'étape supérieure et, pour cela, nous devons être suivis par la DRAC.

Cela fait trois ans que la DRAC est en discussion avec nous, trois ans qu'ils réalisent des analyses. Cela avance lentement, mais c'est ainsi. Nous obtenons enfin les enveloppes nécessaires et, dans les cinq années à venir, les tranches de travaux vont se succéder pour conforter les travaux que nous avons déjà réalisés.

Et je peux vous dire que ce serait faire injure à Didier de croire qu'il ne s'investit pas sur ce dossier et qu'il n'essaie pas d'inscrire le maximum de budgets et de recettes, car ce sont des sommes colossales.

Madame SAVVA : Je vais revenir sur les recettes et le fonctionnement, en page 9. J'ai deux questions :

- La revalorisation forfaitaire des bases fiscales (+1,7 %) suffira-t-elle à compenser les droits de mutation ?
- Le coefficient correcteur appliqué à la taxe foncière favorise-t-il trop certains contribuables au détriment d'autres ? Une réévaluation est-elle envisageable ?

Monsieur le Maire : Alors ça, ce n'est pas nous, c'est l'État. Tous les indicateurs que vous avez notés, nous n'avons pas de prise dessus. La seule chose que nous pouvons faire, c'est augmenter les impôts, et nous ne le faisons pas. Donc, tous les autres correctifs d'augmentation, d'indices, etc., sont calculés par l'État ; nous n'avons pas de contrôle là-dessus. Nous ne faisons qu'indiquer dans le rapport ce qui va être décidé par l'État ou ce qui pourrait être décidé, car il peut encore y avoir des modifications.

Monsieur DOMERGUE : Vous pouvez quand même dire si la revalorisation forfaitaire des bases fiscales, donc E7, suffira à compenser la dette des droits de mutation ?

Monsieur le Maire : Non, c'est tout le problème. C'est une autre façon pour l'État de se désengager. Je rappelle simplement que la dégradation du marché immobilier est une crise latente, malgré une légère augmentation depuis deux ans, post-Covid. La crise de l'immobilier — et ce n'est pas moi qui le dis, mais la présidente de Nexity, Madame Véronique Bédague, qui était quand même pressentie pour être Première ministre de Monsieur Macron — s'est accélérée à vitesse grand V depuis la dissolution voulue par le Président de la République.

Autrement dit, les collectivités subissent une double peine. Non seulement il y a la crise financière à laquelle nous devons tous participer — car, après tout, la République est l'affaire de tous, et nous pouvons contribuer au redressement de l'État — mais en plus, les choix politiques post-dissolution ont des conséquences économiques directes. Certains diront que cela concerne uniquement le secteur privé, mais non : cela touche l'emploi, donc les habitants, et par conséquent, cela nous concerne aussi. Les droits de mutation baissent, les chantiers sont à l'arrêt, et les entreprises du bâtiment et du second œuvre déposent le bilan.

Je vous le dis franchement, je suis de nature optimiste, mais la situation financière actuelle est inédite pour moi. Je suis maire depuis 2001, et je n'ai jamais connu cela.

Monsieur DOMERGUE : Je vous remercie pour ce discours de vérité, car c'est précisément ce que je voulais entendre. Mais quand on sait lire entre les lignes, on voit bien qu'il y a de quoi s'alarmer. Même si je suis d'un naturel optimiste mais effectivement la réalité c'est que pour les collectivités territoriales le plus dur est à venir. C'est donc ce discours de vérité que nous devons tenir pour nos collègues mais aussi pour nos concitoyens afin de leur rappeler qu'aujourd'hui, on nous promet, du sang et des larmes.

Monsieur MOUHAMDAMANSOUR : Je souhaite passer sur la partie dépense de fonctionnement. Si l'on se réfère au ROB on peut résumer pour les Bessancourtois :

- les charges de personnel représente 62,23 % des dépenses de fonctionnement hausse par rapport à 2023,
- stabilisation des autres dépenses de gestion,
- économie de 10k en 2025 grâce à l'organisation des télécommunications,
- hausse des coûts d'énergie malgré le passage en LED
- + 4,38 % pour le gaz,
- transfert des services de restauration scolaire au syndicat intercommunal générant une contribution obligatoire de 215 000 euros.

Mes 3 questions sont :

- Avec un ratio de charges de personnel plus élevé que la moyenne des villes comparables, comment la municipalité justifie-t-elle cette tendance ?
- La contribution de 215 000 € au syndicat SIRCEB va-t-elle réellement générer des économies à moyen terme ?
- Quelles actions concrètes sont prévues pour contenir l'impact de la hausse des coûts énergétiques sur le budget municipal ?

Monsieur le Maire : Merci. Je vais commencer par votre dernière question, qui rejoint d'ailleurs les premières. Concernant l'impact des coûts énergétiques, nous avons pris des mesures anticipées avec l'agglomération notamment sur le passage en led. Cela génère une économie et nous en sommes satisfaits, car l'éclairage public représente une part importante. Preuve en est : l'agglomération avait décidé d'éteindre l'éclairage la nuit pour faire des économies, ce qui n'est plus nécessaire grâce au passage en LED.

Pour le gaz, oui, il y a une augmentation, mais elle est de 15 % dans certaines communes. Chez nous, elle est limitée à 4 %, car nous avons adhéré à un syndicat qui négocie des tarifs groupés. Des mesures ont été prises mais elles ne suffisent pas à endiguer la hausse.

Concernant le personnel, j'assume que l'on soit au-dessus de la Strate. Nous avons des fonctionnaires qui sont extrêmement impliqués, qui travaillent beaucoup. Nous avons très peu de transfert au privé. Certaines communes ont un taux à 55 % en charge de personnel, mais le ménage est assuré par une entreprise privée. La somme que nous ne retrouvons pas au 012 se retrouve alors au 011.

Nous, nous avons fait le choix d'avoir notre personnel en régie. Vous savez pour les emprunts, nous sommes notés et la note est très idéologique car elle est basée sur la charge de personnel, c'est déjà une façon de noter qui est très particulière, nous devons donc expliquer à chaque fois que si nous avons plus de personnel c'est parce que nous avons fait le choix d'avoir plus de services en régie et nous l'assumons.

Lorsque le ménage était géré par une société privée, en 2013 ou 2014, la première année, il y avait une économie au 012. Et d'ailleurs, pas qu'au 012, parce que la somme qu'on dépensait au 012, nous ne la retrouvions pas au 011. Mais assez rapidement, on a retrouvé une augmentation au 011, et finalement, ça s'est retrouvé équivalent au 012.

Mais surtout, le service était moins bien rendu qu'en régie, les personnes travaillaient tard le soir et parfois accompagnées de leurs enfants car elles n'avaient pas de moyen de garde.

Aujourd'hui, nos agents ne travaillent pas tard le soir, dans les écoles, ils commencent un peu avant que tous les enfants du centre de loisirs et les professeurs soient partis. Je souhaite qu'on puisse les voir, ce ne sont pas des personnes invisibles. Ils ont des horaires ne dégradant pas leur vie de famille. J'assume donc ce choix.

Le dernier point, « est-ce que le fait de passer par un syndicat, va générer une économie ? »

La réponse est « Non ». Et ce n'est pas l'objectif car l'objectif, c'est que les enfants mangent mieux. Par contre, quand il y aura une augmentation des coûts, elle sera assumée pour une meilleure qualité, tandis que là, quand il y a une augmentation des coûts, c'est juste parce qu'on a un chantage des prestataires de restauration qui nous disent que la crise en Ukraine génère des frais énormes alors que quand on regarde les comptes de ces groupes-là, ils sont tous excédentaires.

Madame BOURRIER : Je reviens sur le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). En page 23, vous mentionnez un investissement de près de 2 millions d'euros, mais je n'arrive pas à les retrouver.

J'aurais voulu savoir si vous pouviez, déjà, me les stipuler. Nous avons noté :

- le Centre-Bourg, 800 000 euros,
- les jardins familiaux 200 000 euros,
- les pistes cyclables 30 000 euros,
- l'équipement et la rénovation 500 000 euros.

J'aurais voulu savoir ce qui me manquait comme investissement pour arriver à mes 2 millions ?

Ensuite, pourquoi maintenir les 800 000 euros pour la deuxième tranche ? J'ai bien compris qu'elle était financée à 80%, mais il en reste quand même 20% à la charge de Bessancourt.

Comment garantir que les subventions, 35% de 2 millions, seront bien accordées avec l'instabilité nationale qui règne en ce moment ?

Et le recours à l'emprunt est-il vraiment maîtrisé, sachant que le ratio d'endettement sur 10 ans est de 10 ans, contre 7, 8 ans en moyenne sur les villes comparables ?

Monsieur le Maire : Oui, sachant que nous restons bien notés à ce niveau-là. Il s'agit d'un débat d'orientation. Les dépenses et les recettes précises seront détaillées dans le budget. Nous n'avons pas encore toutes les réponses aux questions à l'heure actuelle, mais nous vous indiquons les gros volumes que nous souhaitons inscrire dans certains secteurs. Nous ne savons pas encore si nous bénéficierons de dotations ou de subventions. Il s'agit d'un débat d'orientation, où nous exposons ce que nous souhaiterions faire dans un cadre idéal tout en restant prudents dans nos annonces. Le budget, équilibré en recettes et en dépenses, sera présenté dans un mois.

Monsieur DOMERGUE : Le budget primitif doit être présenté au 31 mars.

Monsieur le Maire : La date a été actée au 15 avril et cela risque d'être prolongé au-delà du 15 avril. Les maires en font actuellement la demande en raison d'un contexte instable. D'ailleurs, dans le ROB, nous avons mentionné « si la loi de finances passe ». Elle vient d'être adoptée hier. Les incertitudes persistent, il est donc difficile d'apporter plus de précisions pour l'instant.

Monsieur MOUHAMADMANSOUR : Monsieur le Maire, vous dites, « oui, c'est dans le budget... ». Je suis d'accord, mais nous sommes une opposition, et nous sommes ici pour poser des questions dans le cadre du ROB. Nous vérifions et nous vérifierons ensuite lors du budget. C'est notre travail d'opposition.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de problème, je ne vous fais aucun grief à ce sujet.

Madame BOURRIER : Concernant les 2 millions il en manque une partie et si j'ai bien compris, il s'agit d'une enveloppe globale.

Monsieur le Maire : Cela sera voté au budget.

Madame BOURRIER : Oui mais sur quoi portent-ils ?

Monsieur le Maire : Ils peuvent porter sur les écoles, si nous arrivons à faire nos projets. Nous avons déposé des dossiers de demande de subvention. Un dossier a aussi été déposé pour un terrain multisport dans l'écoquartier. Ces projets ne pourront pas être réalisés si nous n'obtenons pas ces aides.

Monsieur DOMERGUE : Je souhaite revenir sur l'épargne et les dettes. Nous constatons après lecture du document que l'épargne est en baisse constante depuis 2022. Les raisons, sont la hausse des dépenses de fonctionnement du compte 011, et la diminution des recettes immobilières. Nous avons aussi un encours de dette qui est stable, mais un niveau élevé. Celle-ci s'élève à 5,3 millions d'euros, un montant élevé par rapport aux villes de la même strate. Vous avez effectivement un bilan en trompe-l'œil, les éléments sont équilibrés, mais ils sont équilibrés parce que la dette est importante. Et enfin, la ville a souscrit des emprunts à taux fixes, ce qui est très bien, parce que nous avons été échaudés par le cas de Beauchamp.

Monsieur le Maire : Mais nous, nous ne sommes jamais tombés dans ce piège.

Monsieur DOMERGUE : En effet, la ville a souscrit des emprunts à taux fixes, qui limitent les risques mais contraignent la flexibilité financière. Mes questions sont les suivantes :

- Avec la baisse de l'épargne brute, la ville pourra-t-elle continuer de financer les investissements sans accroître son endettement ?
- La ville a-t-elle envisagé, une renégociation des emprunts pour bénéficier d'une baisse des taux directeurs de la BCE ?
- Quels leviers d'optimisation des dépenses sont envisagés afin de limiter le recours à la dette en 2026 ? Et je rappelle que le recours à l'endettement, est systématique depuis 2017.

Monsieur le Maire : Premièrement, nous sommes une ville qui est peu endettée et qui a des capacités de remboursement maîtrisées. Le recours à l'endettement est de toute façon le moyen utilisé par les villes pour financer leur investissement. Je vous rappelle que contrairement à l'État, nous ne pouvons pas nous endetter pour le fonctionnement, uniquement pour l'investissement. Avoir une part de dette est sain, il ne faut pas se retrouver dans les critères d'alerte mais pour l'instant, la structure de la dette est bien gérée. Comment peut-on financer les dépenses de l'investissement ? Cela repose sur différents critères :

- Financement par les subventions,
- L'emprunt
- Autofinancement : transfert du 023 (dépenses de fonctionnement) au 021 (recettes d'investissement),

Lors de ma prise de fonction, nous arrivions péniblement à avoir 80, 100 000 euros de transfert du fonctionnement à l'investissement.

L'endettement en 2001 était beaucoup plus important, Depuis, nous avons pu atteindre les 1,2 million de transfert d'excédent de fonctionnement, preuve d'un désendettement mais cela reposait sur une stabilité budgétaire nécessaire. En 2014, il y a déjà eu un déclin des dotations mais nous avons gardé nos critères et nous n'avons pas compensé par l'augmentation d'impôts, c'est un choix assumé. Sur le mandat actuel, entre la hausse énergétique, la baisse des dotations de l'État et la baisse de droit de mutation, cela impacte l'autofinancement. Et vous nous dites « sur les dépenses, qu'est-ce qui est fait en économie, sur les dépenses ? » Je ne reviens pas sur les économies énergétiques (éclairage, gaz, isolation) nous essayons de trouver toutes les sources d'économie possibles. Je pense qu'aucun service de la mairie vous dira qu'il y a trop de gens. Et nous ne souhaitons pas faire d'économie sur l'éducation et nous l'assurons !
Donc, nous tirons les voiles, on passe la tempête et nous espérons qu'après la tempête tout ira mieux ! Mais nous savons qu'en ce moment nous ne sommes pas dans une position facile, et aucune commune ne vous le dira.

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 ci-annexé.

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation budgétaire.

N° : 03-06-02-25

Objet : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT A LA DIRECTRICE DE LA CRECHE FAMILIALE ET RESPONSABLE RAM

Après l'exposé des motifs, Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.

Madame MARGUET : Moi, je voulais dire que je me réjouis justement. Alors, cette suppression vient du fait que Marion, comme vous l'avez dit, a pris le poste de Valérie Roger, partie à la retraite. Je trouve que c'est une belle promotion pour un membre du personnel déjà présent dans l'établissement, qui, durant les cinq années où elle a exercé, a montré beaucoup de dynamisme, d'inventivité, et a su faire partager sa passion pour son métier. Elle a également su fédérer les équipes autour de ses projets. C'est une belle évolution pour elle.

Madame BOURRIER : Juste pour ma compréhension, cela signifie donc que cette personne sera à la fois coordinatrice de la petite enfance, responsable de la crèche familiale et responsable du relais petite enfance ? C'est bien la même personne qui devra assurer ces trois missions ? Cela me semble beaucoup, au moins sur le papier.

Madame MARGUET : La crèche familiale ne compte plus que deux assistantes maternelles. Il y a quelques années, le poste de direction représentait un volume de travail conséquent, avec 26 assistantes maternelles. Aujourd'hui, la situation a changé. De plus, ces assistantes maternelles ont une grande expérience et sont parfaitement intégrées aux équipes de la crèche. C'est d'ailleurs un travail que Marion a accompli : elle a réussi à intégrer ces professionnelles à l'équipe de la crèche collective, et elles participent désormais à des actions communes. Ce ne sera donc pas cette partie-là qui posera un problème majeur de gestion.

Monsieur DOMERGUE : Initialement, nous avions convenu de voter contre, je ne vous le cache pas. Mais, à la lumière de ces explications et, comme diraient les anciens, nous changeons notre fusil d'épaule. Toutefois, nous déplorons deux choses. La première, c'est que nous ne disposons pas du cahier des charges de la CAF.

Monsieur le Maire : Nous avons voté toutes les conventions que nous passons avec la CAF. Nous ne les rappelons pas à chaque fois.

Monsieur DOMERGUE : Vous mentionnez que cela répond au cahier des charges de la CAF. Je m'attendais donc à avoir un document expliquant précisément ces exigences ou une délibération spécifique. Or, nous votons ici, pour ce cas précis, sans ces éléments sous les yeux. Maintenant, si je dois me replonger dans une délibération votée il y a six ou sept mois...

Monsieur le Maire : Il ne s'agit pas de se replonger, mais de suivre les dossiers.

Monsieur DOMERGUE : Nous suivons les dossiers.

Monsieur le Maire : Plusieurs votes ont déjà eu lieu concernant la CAF. Ce n'est pas la première fois que nous parlons de la Maison des 1000 premiers Jours ou du plan territorial mené avec la CAF. Nous avons déjà eu des délibérations à ce sujet. Le cadre de financement de la CAF est d'ailleurs disponible sur son site internet. Nous ne pouvons pas tout vous donner à chaque fois. Déjà, nous vous fournissons de nombreux documents, nous avons mis un organigramme... Franchement, nous vous accompagnons beaucoup.

Monsieur DOMERGUE : Très bien. Monsieur le Maire, mon deuxième point est plus politique. Je constate que, dans le quatrième paragraphe de la première feuille, il est écrit : « Ce choix tient également compte des difficultés rencontrées dans le recrutement d'assistants maternels, ce qui aura, à terme, pour effet de faire disparaître la crèche familiale au profit du RAM et de l'accueil collectif. » ; Ma question est donc la suivante : quel est le statut du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) ? S'agit-il d'une structure privée ?

Monsieur le Maire : Non. Les difficultés de recrutement sont liées au fait que, de plus en plus, les professionnels ne souhaitent plus travailler isolés à domicile, mais préfèrent un travail collectif. La PMI rencontre d'ailleurs les mêmes difficultés. La crèche familiale a été mise en place par mes prédécesseurs, et nous n'allions pas mettre à la porte des personnes qui faisaient très bien leur travail.

Cependant, j'ai toujours été plus favorable aux crèches collectives. Bien sûr, des abus peuvent exister dans toutes les structures, mais si le travail de contrôle est bien fait, la crèche collective repose sur un travail d'équipe pluridisciplinaire et garantit un meilleur suivi des enfants, notamment en ce qui concerne le temps passé devant les écrans. Nous avons toujours eu des assistantes maternelles très dévouées mais nous avons aussi connu des situations qui ont été particulièrement tragique. Je crois donc davantage au modèle des crèches collectives qu'à celui des crèches familiales. Nous avons attendu les départs à la retraite pour ne pas les remplacer, et nous avons compensé cette évolution par l'ouverture de crèches collectives. C'est un point de vue de fond,

Monsieur DOMERGUE : Donc les RAM ont un statut municipal.

Monsieur le Maire : Oui, tout ce qui est au sein de la maison Donald Winnicott ont un statut municipal.

Madame SAVVA : Donc ce sera comme un crèche collective.

Madame MARGUET : Non pas du tout le RAM est un espace de rencontre et d'échange pour les assistantes maternelles agréées de la ville qui sont indépendantes. Elles viennent, une fois par semaine, au sein de la structure avec les enfants pour les habituer à la collectivité.

Madame SAVVA : Donc, c'est une crèche familiale ?

Madame MARGUET : Non, dans une crèche familiale, les enfants sont gardés au domicile des assistantes maternelles. Mais ces dernières sont affiliées à la ville et ont un statut particulier. Elles sont soumises une obligation de suivre des formations régulières, assurer des remplacements entre elles, participer à des activités communes et sont encadrées par une directrice.

Madame SAVVA : Mais il y a des activités en collectivité ?

Madame MARGUET : Oui, mais dans le cadre du RAM, leur participation n'est pas obligatoire. Les assistantes agréées indépendantes peuvent si elles le souhaitent participer aux sessions organisées chaque semaine pour se fédérer et permettre aux enfants de se rencontrer.

Madame SAVVA : Il y a donc un lieu dédié à l'accueil de ces enfants ?

Madame MARGUET : Oui à Donald Winnicott, une salle est consacrée à cet accueil externe.

Monsieur le Maire : C'est un très bel équipement, inauguré en 2016, Madame SAVVA n'hésitez pas à prendre contact avec Madame MARGUET pour visiter les locaux.

Madame MARGUET : Cette salle accueille non seulement les assistantes maternelles dans le cadre du RAM, mais aussi un groupe de pères aidants. Nous avons d'abord commencé avec des parents en attente d'un enfant, qui se réunissent tous les mois. Aujourd'hui, ils viennent avec leurs enfants et s'engagent dans un programme d'un an, ce qui leur permet de créer des liens et d'échanger entre eux. Cela les aide à progresser dans leur rôle de parents.

Monsieur le Maire : Mais n'hésitez pas à venir visiter les locaux, ce qui s'y passe est très intéressant, d'autant plus que Madame REFOUFI et Madame MARGUET s'en occupent de façon très attentive.

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

SUPPRIME le poste d'Adjoint à la Directrice de la crèche familiale et Responsable RAM

N° : 04-06-02-25

Objet : SUPPRESSION D'UN POSTE DE PUERICULTRICE

Après l'exposé des motifs, Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.

Madame SAVVA : Donc, cette infirmière était à demeure, présente tous les jours ?

Madame MARGUET : Oui, elle était là quotidiennement, mais en relais de la Directrice de l'accueil collectif. En prévision du départ à la retraite de cette dernière, prévu début 2027, l'idée était de mettre en place un tuilage avec une éducatrice de jeunes enfants. Celle-ci, une fois recrutée, pourrait reprendre le poste si elle convient.

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

SUPPRIME le poste de Puéricultrice au sein de la MDPE

N° : 05-06-02-25

Objet : CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) DE L'ACCUEIL COLLECTIF

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

CREE un poste de Directeur(trice) adjoint(e) de l'accueil collectif

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat et tous les documents y afférents.

FIXE le niveau de rémunération comme indiqué ci-dessus.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 012.

N° : 06-06-02-25

Objet : CREATION D'UN POSTE DE REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF

Après l'exposé des motifs, Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.

Monsieur DOMERGUE : Nous avons une interrogation sur les 7 heures mensuelles. Vous savez, Monsieur le Maire, que nous nous battons contre la précarisation des agents, tout comme vous d'ailleurs. Nous souhaiterions savoir si ces 7 heures sont obligatoires ou s'il est possible de faire autrement, parce que travailler 7 h par mois n'est pas une manière de fidéliser.

Madame MARGUET : En fait, la personne pressentie pour ce poste est Valérie ROGER, ancienne directrice aujourd'hui retraitée. Elle continuera à assumer ces fonctions au sein de la Maison Donald Winnicott.

Monsieur DOMERGUE. Mais si vous ne donnez pas ces explications, nous ne comprenons pas et nous votons contre, car nous considérons que vous précarisez les agents.

Monsieur le Maire : Pour nous ce n'est pas obligatoire, nous pourrions nous en passer, mais cela nous permet de renforcer l'équipe.

Madame MARGUET : Oui, cela renforce l'équipe. Elle connaît déjà bien la structure, elle est aussi très impliquée dans l'inclusion des enfants en situation de handicap à l'accueil collectif Donald Winnicott. Nous sommes donc ravis qu'elle continue à nous accompagner une fois par mois, en assurant ses visites médicales et en organisant l'accueil des enfants en situation de handicap.

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

CREE un poste de Référent Santé et Accueil Inclusif à temps non complet

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat et tous les documents y afférents.

FIXE le niveau de rémunération comme indiqué ci-dessus.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 012.

N° : 07-06-02-25

Objet : CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE SERVICE ACCUEIL/ETAT CIVIL

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

CREE un poste de Responsable service accueil état-civil

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat et tous les documents y afférents.

FIXE le niveau de rémunération comme indiqué ci-dessus.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 012.

N° : 08-06-02-25

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

VOTE la subvention de 5000 euros à l'association du personnel de la commune de Bessancourt.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 chapitre 65.

N° : 09-06-02-25

Objet : SUBVENTIONS 2025 RELATIVES AUX PROJETS PEDAGOGIQUES POUR LES ECOLES

Après l'exposé des motifs, Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.

Madame HERRERO : Je souhaitais simplement saluer en tant que parent d'élève, le maintien de cette subvention pédagogique, malgré le contexte économique actuel compliqué. Ces projets sont très intéressants, changent chaque année et contribuent au bon épanouissement des enfants.

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

VOTE les subventions pour les projets pédagogiques comme suit :

	EFFECTIFS 2024 / 2025	MONTANT SUBVENTION PROJETS PEDAGOGIQUES	MONTANT SUBVENTION LIVRES BIBLIOTHEQUE	MONTANT TOTAL
Coopérative scolaire école primaire Lamartine	341	12 958 €	660 €	13 618 €
Coopérative scolaire école élémentaire Saint Exupéry	254	9 652 €	330 €	9 982 €
Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry	146	5 548 €	330 €	5 878 €
Coopérative scolaire école primaire Simone VEIL	354	13 452 €	660 €	14 112 €
TOTAL				43 590 €

Objet : TARIFICATION DES CLASSES TRANSPLANTEES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY 2025 A VAGNEY (VOSGES)

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,
Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs et quotients familiaux ci-dessous pour les classes transplantées de l'école élémentaire St Exupéry du 06 au 09 mai 2025 à Vagney (VOSGES) :

QUOTIENT	TARIF
420 € et moins	115 €
421 à 590 €	120 €
591 à 770 €	125 €
771 à 910 €	130 €
911 à 1 100 €	135 €
1 101 à 1 285 €	140 €
1 286 à 1 470 €	150 €
1 471 € et plus	160 €
Hors commune	377 €

Objet : TARIFICATION DES CLASSES TRANSPLANTEES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL 2025 A POITIERS (VIENNE)

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,
Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs et quotients familiaux ci-dessous pour les classes transplantées de l'école élémentaire Simone Veil du 28 au 30 avril 2025 à Poitiers (Vienne) :

QUOTIENT	TARIF
420 € et moins	100 €
421 à 590 €	105 €
591 à 770 €	110 €
771 à 910 €	115 €
911 à 1 100 €	120 €
1 101 à 1 285 €	125 €
1 286 à 1 470 €	130 €
1 471 € et plus	135 €
Hors commune	342 €

Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES DE BESSANCOURT

Après l'exposé des motifs, Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.

Monsieur DOMERGUE : Je tiens à saluer le travail de la commission dans le cadre de l'attribution de ces subventions. Nous avons décidé ensemble d'un critère de 400 euros par association, de façon à avoir une approche plus équitable et objective.

Madame REFOUFI : Nous sommes d'accord. C'est pourquoi, en fonction de certains projets pouvant émerger en cours d'année, nous pourrions toujours les étudier. Comme nous avons pu en discuter.

Monsieur DOMERGUE : Nous avons su travailler en bons termes.

Après en avoir délibéré à 27 voix POUR et 2 voix NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme PELAPRAT et Mme HERRERO),

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement des subventions aux associations de parents d'élèves comme suit :

Associations	Subventions 2025
FCPE	1 000 €
UPE (Union Parents d'Élèves)	400 €
APE (Association des Parents d'Élèves groupe Saint-Exupéry)	400 €

N° : 13-06-02-25

Objet : CAUTION DANS LE CADRE DU PRET DES SALLES MUNICIPALES

Après l'exposé des motifs, Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.

Madame SAVVA : Je trouve que l'encaissement de la caution, surtout le montant de la caution à savoir 1000 euros pour le prêt des salles, voire 500 euros, va rendre difficile la location pour les associations. Elles devront avoir 1000 euros sur leur compte, ce qui sera compliqué pour certaines. De plus, le remboursement ne se fera qu'un mois après. Je comprends la nécessité de verser une caution en cas de dégradations. Mais je trouve cela contraignant.

Madame DERVEAUX : La méthode d'encaissement est décidée par le Trésor public.

Madame LAIDOUNI : L'encaissement est une obligation réglementaire. Le régisseur n'a pas le droit de conserver les chèques, il doit impérativement les déposer auprès du service public.

Monsieur DOMERGUE : J'entends bien mais le montant c'est nous qui le fixons. Comme le souligne Madame SAVVA demander 1000 euros qui seront remboursés un mois plus tard, peu d'associations pourront se permettre un tel effort.

Madame DERVEAUX : Il s'agit d'un délai d'un mois maximum.

Monsieur DOMERGUE : Oui, mais cela peut entraîner des agios, des incidents de paiement... Il faut aussi voir les choses du point de vue de ceux qui ne pourront pas faire face.

Madame DERVEAUX : Nous en avons parlé lors de la commission, à laquelle Madame BOURRIER était présente.

Madame BOURRIER : Effectivement, nous en avons parlé lors de la commission, mais il était convenu de vérifier s'il était obligatoire d'encaisser la caution. Honnêtement j'avoue que je n'ai pas regardé le document, mais je suis d'accord que l'encaissement de 1000 euros pourrait être difficile.

Madame LAIDOUNI : Cela ne concerne que deux grandes salles : la salle Paul Bonneville et la salle Césaria Évora. De plus, seules les associations non conventionnées avec la Ville sont concernées. Celles qui bénéficient d'une convention et utilisent déjà régulièrement certaines salles ne sont pas soumises à cette caution.

Après en avoir délibéré à 24 voix POUR et 5 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS),

Le Conseil Municipal,

ADOpte les cautions suivantes :

- 1 000 € pour le prêt des salles Césaria Évora et Paul Bonneville
- 500 € pour le prêt des salles Keller 1 et 2 (sauf convention annuelle)
- 100 € pour le ménage

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DE PRET DE SALLES MUNICIPALES

Après l'exposé des motifs, Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.

Madame DANGUILHEN : Si je peux me permettre, je n'ai pas de questions, mais je voulais simplement dire que nous sommes contents de voir les salles à nouveau disponibles pour nos associations. C'est un plaisir de retrouver de la vie, surtout dans ce nouveau cadre, qui est très apprécié des Bessancourtois.

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 5 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le règlement intérieur des salles municipales, ci-annexé.

DIT que ce règlement rentrera en application à partir du 1^{er} mars 2025.

Objet : APPROBATION DU RAPPORT SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS DU TERRITOIRE DE BESSANCOURT POUR LA PERIODE 2011-2021

Après l'exposé des motifs, Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.

Madame PELAPRAT : Je souhaitais simplement féliciter ce choix de sanctuarisation d'une grande zone d'espace naturel. Il ne faut pas se mentir : 75 hectares ce n'est pas rien ! Lors de la présentation du rapport d'orientation Budgétaire, Monsieur le Maire, vous avez évoqué le nombre d'habitants qui auraient pu être accueillis sans cette sanctuarisation. Honnêtement, je ne l'ai pas retenu. Est-ce que vous pourriez me le redonner s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Oui, actuellement nous avons atteint 8500 habitants. Si nous avions urbanisé comme cela nous avait été demandé nous serions à 12 000 habitants.

Madame PELAPRAT : Merci beaucoup

Monsieur DOMERGUE : Monsieur Le Maire, nous nous sommes plus concentrés sur le rapport dans notre étude de cette délibération. C'est un rapport assez intéressant parce qu'il met en exergue que, de 2011 à 2022, la consommation totale des ENAF (Espaces naturels agricoles et forestiers), a atteint 26,05 hectares.

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'écoquartier.

Monsieur DOMERGUE : Nous faisons tous les deux le même constat. Maintenant, avec la loi climat et résilience votée en 2021, qui fixe l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Celle-ci fixe comme objectif entre 2021 et 2031 de n'utiliser que 14,38 hectares maximum. Autrement dit, nous avons mal hypothéqué la capacité,

Monsieur le Maire : Je ne comprends pas, vous pensez qu'il faudrait que l'on ait plus de surfaces à urbaniser ?

Monsieur DOMERGUE : Non. Vous avez trop artificialisé.

Monsieur le Maire : Mais non. À Bessancourt, on nous demandait d'urbaniser 110 hectares, et nous n'en avons utilisé que 35. Nous n'avons donc pas trop urbanisé. Nous avons fait bien moins que ce qui était demandé par l'Etat. De plus, les 14 hectares qui nous sont autorisés d'urbaniser, nous ne souhaitons pas les urbaniser. Ce que nous avons dit et redit et que nous redirons encore — excusez-moi d'être un peu vif là-dessus, mais j'ai passé tellement de temps à négocier sur ces sujets-là. Tout d'abord, nous sommes très fiers d'avoir réalisé l'écoquartier et très heureux d'y accueillir des habitants. Et nous sommes très heureux d'avoir répondu à un petit bout, une petite goutte au problème de la crise du logement en Île-de-France. Simplement, nous pensons que les territoires ont des spécificités. Sur les 110 hectares qu'on nous demandait d'urbaniser, notamment les 75 hectares supplémentaires, il s'agissait de terrains hors zone d'épandage, où une agriculture saine pouvait encore se développer. Nous trouvons donc dommage de sacrifier ce patrimoine. Sur ces 75 hectares, la loi nous permettrait d'en urbaniser encore 14. Mais pour nous, c'est non : il n'y aura plus d'urbanisation sur l'espace naturel. Bessancourt a fait son effort, avec la création de l'écoquartier. Tant que cette majorité sera en place, il n'y aura pas d'extension urbaine sur ces espaces naturels.

Monsieur DOMERGUE : Donc, vous voulez dire que Bessancourt ne construira plus ?

Monsieur le Maire : Pas en espace naturel. Mais je l'ai toujours dit : au moment du vote du PLU, j'ai dit clairement quel serait l'effort de Bessancourt. Nous ne sommes pas aveugles, nous voyons bien qu'il y a une crise du logement. Notre effort, ce sont les 35 hectares, pas 110 hectares. Et si un jour l'État voulait revenir sur les 235 hectares encore disponibles à Bessancourt, ils seront réservés pour la forêt de Pierrelaye, avec une déclaration d'utilité publique. Nous avons verrouillé les choses. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'augmentation du nombre d'habitants à Bessancourt. Comme vous le savez, la législation actuelle contraint les maires sur les projets d'urbanisme. D'ailleurs, nous avons le PLU le plus strict du secteur.

Monsieur DOMERGUE : Pas du tout.

Monsieur le Maire : Si, vous verrez, notre PLU est très strict. Malgré cela, l'État maintenant nous indique qu'il n'y a plus besoin de parkings souterrains lorsque nous sommes à moins d'un certain nombre de mètres près d'une gare. Cela nous empêche d'imposer au promoteur qu'ils en construisent. Tout ceci réduit les coûts aux promoteurs et favorise la densification. Il existe donc une volonté claire de densifier les villes.

Densifier la ville sur elle-même, qui était aussi une thématique des écolos. Mais cela a des limites : il ne faut pas qu'elle affecte le caractère global de la ville, notamment sur les maisons en meulière, et les zones pavillonnaires.

Nous sommes d'ailleurs attaqués sur ce sujet. La crise immobilière, nous offre une petite pause, et nous en profitons pour durcir encore plus le PLU pour protéger les bâtisses que l'on souhaite préserver, les rues, et les secteurs pavillonnaires. Nous savons qu'un débat sera inévitable sur la densification du quartier de la gare.

Monsieur DOMERGUE : Monsieur le Maire, nous avons quand même quelques nuances sur ce sujet. Le PLU n'est pas adapté : il ne fixe pas d'objectifs précis en termes de modération.

Monsieur le Maire : Il a été voté en 2006.

Monsieur DOMERGUE : Il est trop vieux.

Monsieur le Maire : Les PLU sont menacés par les PLH (Plans Locaux de l'Habitat Intercommunaux), qui imposent à chaque commune un nombre d'habitants et de logements à atteindre. Nous sommes conformes aux exigences en matière de logements sociaux, mais aussi en volume de logements. Je rappelle aussi que, dans le cadre de la forêt de Maubuisson, l'État nous a demandé, en contrepartie, de densifier les lisières de forêt. Nous avons réussi à faire accepter que l'effort soit concentré sur les 35 hectares de l'écoquartier, alors que normalement, nous aurions dû urbaniser 75 hectares au total.

Mais je voudrais souligner, pour ceux qui souhaitent s'engager dans la vie politique, nous sommes menacés par les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Nous sommes poussés par les communautés d'agglomération à créer des SCOT, l'État pousse à leur adoption, car cela permettra de décider avec les communautés d'agglomération, sans négociation avec chaque maire, où les logements se feront. Dans une agglomération où Bessancourt n'a que 2 délégués sur 80. Je vous assure que Didier passe un temps fou et on fait tout pour verrouiller un maximum. Mais le débat de fond, c'est qu'un jour, le PLU n'existera plus.

Monsieur DOMERGUE : Sur le fond, je vous rejoins. Mais ce que nous constatons, c'est que les efforts de désartificialisation à Bessancourt sont encore très faibles : seulement 0,28 hectare restauré en trois ans.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, vous avez manifesté contre cet effort de désartificialisation.

Madame SAVVA : Il y avait des triangles de verdure que l'on aurait pu conserver, mais malheureusement, ils ne l'ont pas été.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, on ne peut pas tout conserver. Des choix ont dû être faits.

Madame SAVVA : Mais vous ne pouvez pas dire que l'on est contre, au contraire nous avons essayé de protéger.

Monsieur le Maire : Vous me parlez de triangles de verdure mais moi, je vous parle de 110 hectares et d'une forêt préservés et de la création de parcs.

Madame SAVVA : Le problème, c'est qu'avec les articles 2, 3, 4 avant 2031, nous ne sommes pas vraiment protégés.

Monsieur le Maire : Ce que je vous dis, c'est l'état qui décide pas nous. Mais je suis totalement favorable à la loi sur la désartificialisation des sols.

Monsieur LECLERCQ : Pour répondre à votre demande sur le PLU, une révision est prévue pour intégrer les données du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) d'ici février 2028.

Monsieur DOMERGUE : Absolument, notamment les mesures 2, 3 et 4.

Monsieur LECLERCQ : Exactement.

Monsieur DOMERGUE : Nous sommes bien d'accord. Mais cela prouve ce que je disais, notre PLU à l'heure actuelle est encore imparfait.

Monsieur LECLERCQ : Un PLU, par définition, est imparfait.

Monsieur le Maire : Je rappelle que nous avons été précurseurs : c'était le premier PLU du Val-d'Oise.

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le rapport relatif à l'artificialisation des sols pour la période 2011-2021.

N° : 16-06-02-25

Objet : REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BESSANCOURT – APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEGEE

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan de la concertation relative à la présente révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bessancourt ;

ARRÊTE le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bessancourt, comprenant les pièces suivantes :

- une notice,
- deux règlements graphiques,
- un plan localisant les secteurs concernés par la révision allégée,
- un règlement écrit ;

DIT que, conformément à l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme, le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bessancourt fera l'objet d'un examen conjoint de l'État, de la Commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bessancourt ;

PRÉCISE que la future délibération sera affichée pendant un mois en mairie, et publiée sur le Géoportail de l'urbanisme.

Objet : CESSION AU S.I.A.R.E. DE LA PARCELLE COMMUNALE BC0585P SITUÉE 26 CHEMIN DE L'ISLE A BESSANCOURT, D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 2 015 M²

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR** et **1 voix NE PREND PAS PART AU VOTE (M. MOSSÉ)**,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession au profit du S.I.A.R.E. d'une partie de la parcelle BC0585, située 26 Chemin de l'Isle à Bessancourt, d'une superficie d'environ 2 015 m², au vu du projet de division dressé par géomètre-expert ;

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre, notamment un acte notarié dont les frais seront pris en charge par le S.I.A.R.E., ainsi que les frais de géomètre liés à la cession de cette parcelle ;

PRÉCISE que la surface de la parcelle BC0585p, objet de la présente cession, est susceptible d'un ajustement lors de l'établissement du document d'arpentage, sans que cela n'ait d'incidence sur l'approbation de la cession ;

DIT que la recette occasionnée sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Objet : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BH0500 SITUÉE PLACE DU 30 AOÛT A BESSANCOURT

Après l'exposé des motifs, Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.

Madame SAVVA : Quelle sera sa destination ?

Monsieur LECLERCQ : Comme l'a annoncé Monsieur le Maire, nous avons un potentiel restaurateur qui est sur le projet de création d'un restaurant. Monsieur BRILLET qui est un restaurateur connu dans la région puisqu'il avait le restaurant « La vigne gourmande » à Osny.

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

CONSTATE la désaffectation de la parcelle bâtie cadastrée BH0500, située Place du 30 Août à Bessancourt ;

PRONONCE le déclassement du domaine public communal de cette parcelle BH0500.

Objet : CESSION DES PARCELLES COMMUNALES BH0236 - BH0247 - BH0878 - BH0879, SITUÉES LIEUDIT « LE HAUT DES CHAMPS BOISSON » A BESSANCOURT

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession au profit de Madame Sylviane LE GUEN d'une partie de la parcelle BH247, d'une contenance de 249 mètres carrés, au prix de **4 307,70 euros HT** ;

APPROUVE la cession au profit de Monsieur Arakel SAINT-YRIAN d'une partie de la parcelle BH247 d'une contenance de 360 mètres carrés, de la parcelle BH235 (devenue BH878 et BH879), d'une contenance totale de 314 m², ainsi que de la parcelle BH236 d'une contenance de 412 m², au prix total de **18 787,80 euros HT** ;

AUTORISE le maire ou son représentant dûment habilité, à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à ces cessions et à signer les actes correspondants, notamment les actes notariés dont les frais seront respectivement pris en charge par chacun des deux acquéreurs ;

PRÉCISE que les surfaces des parcelles, objet des présentes cessions, ainsi que le montant global de chaque vente, sont susceptibles d'être ajustés à la marge, à la hausse ou à la baisse, si des ajustements métriques devaient intervenir ;

PREND ACTE que la délibération n°23-09-06-22 du 09 juin 2022 portant sur une cession des parcelles BH236, BH247 et une partie de la parcelle BH235, et qui n'a jamais été exécutée, est désormais dépourvue d'objet et doit donc être rapportée ;

DIT que les recettes occasionnées seront inscrites au budget communal de l'exercice en cours.

Question orale N°1
Rapporteur Madame Christine SAVVA

Monsieur le maire, mesdames, messieurs les élus,

Il est prévu que le personnel restauration/entretien des offices sera transféré au SIRCEB.

- Est-ce que toutes les personnes ont accepté cette mutation ?
- Est-ce que leur lieu de travail sera modifié ?
- La charge de travail va-t-elle être diminuée pour ce personnel si oui des reclassements sont-ils prévus ?

Réponse à la question orale n°1
Rapporteur Madame Fathia GHANI REFOUFI

Madame SAVVA,

Au conseil municipal du 03 octobre 2024, nous avons présenté les statuts du Syndicat Intercommunal de la Restauration Collective d'Ermont Bessancourt. Lors du contrôle des services de l'Etat, le Sous-Préfet a imposé, la modification du nombre de sièges, une clé de répartition sur les 3 derniers exercices et le transfert du personnel. Celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les fonctionnaires territoriaux et les agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service communal transféré au Syndicat, sont également transférés de plein droit au Syndicat. Afin de répondre aux exigences du Sous-Préfet nous avons délibéré à nouveau le 12 décembre 2024 et avons expliqué l'ensemble des modifications apportées dans le projet de statuts. Entre fin octobre et début décembre nous avons rencontré à plusieurs reprises l'ensemble du personnel de la restauration/entretien pour leur expliquer les modalités de leur transfert.

Nous avons toujours été soucieux de favoriser de bonnes conditions de travail pour nos agents qui ont fait d'ailleurs l'objet d'une augmentation importante en 2023 de leur IFSE pour reconnaissance de la qualité du travail exécuté au quotidien.

Conformément à la réglementation :

- les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires conservent les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs, c'est-à-dire leur statut, grade, échelon et ancienneté, position en cours et temps de travail.
- Les agents contractuels de droit public et de droit privé continuent à bénéficier de la nature de l'engagement, de sa durée, de la rémunération et du temps de travail associés.
L'ensemble des agents conservent également leur régime indemnitaire, les avantages collectivement acquis, la protection sociale complémentaire.

Pour les agents contractuels qui exécutent seulement une partie de leur fonction au sein de la restauration et l'autre sur l'entretien, 2 contrats distincts seront établis, l'un par le Syndicat et l'autre par la Ville de Bessancourt. Les titulaires concernés sont à temps plein sur la restauration scolaire donc transférés de plein droit au Syndicat.

Il n'y aura donc aucun impact pour les agents. Cela se formalisera dans la fiche d'impact présentée au CST et transmise au centre de gestion.

En outre, et ce afin d'apporter aucun changement sur l'encadrement des agents, la coordinatrice scolaire reste leur responsable. Son temps de travail relatif à ce suivi sera comptabilisé en dépenses accessoires dans le budget du syndicat et reversé à la Ville de Bessancourt. Tout comme le suivi de carrière des agents dont le service des ressources humaines de Bessancourt sera l'interlocuteur privilégié de nos agents et fera le lien avec le service RH du Syndicat.

Question orale N°2
Rapporteur Monsieur Elie DOMERGUE

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus,

Dans l'indifférence la plus générale une association phare de la vie associative Bessancourtoise va rendre les armes.

Nous voulons, avec la gravité qu'implique un tel événement, parler du CLUB DE L'AMITIE.

Créé en 1972 sur la ville de BESSANCOURT, le club de l'amitié s'est assigné comme mission principale d'offrir aux jeunes retraités tout comme aux seniors les plus aguerris un espace de convivialité et de rencontres.

A ses heures les plus fastes cette institution du milieu associatif Bessancourtois a compté jusqu'à 300 adhérents.

Les activités proposées par le Club pour rompre l'isolement et ce sentiment d'exclusion sociale qui frappent un actif sur deux entré à la retraite, vont de voyages à l'étranger, à l'organisation de loto ou encore tous les mercredis de tournois de belote en passant par l'expérimentation hédoniste de hauts lieux de la culture et de la gastronomie française.

Toutefois, et dans le cadre d'une analyse sans concession de la situation, il nous faut reconnaître que la crise des vocations, chez une nouvelle génération de retraités plus consumériste et moins encline à s'investir dans des responsabilités, couplé à des difficultés récurrentes d'accès aux ressources municipales ont conduit inexorablement à ce désastre.

Alors, monsieur le maire comment faire pour enrayer le déclin d'une association qui a tant apporté à notre belle ville ? Comment la municipalité pourrait-elle accompagner le CLUB dans sa volonté de perdurer.

Réponse à la question orale n°2
Rapporteur Madame Nathalie DERVEAUX

Monsieur Domergue,

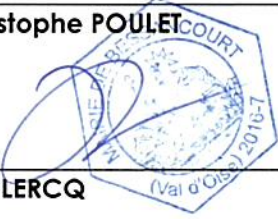
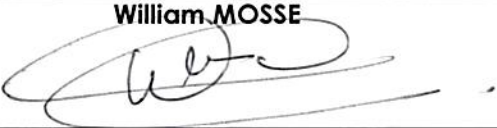
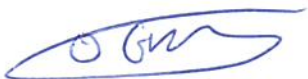
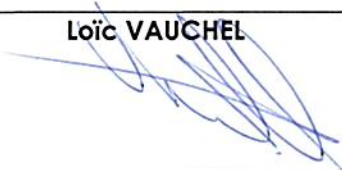
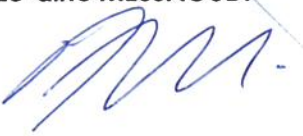
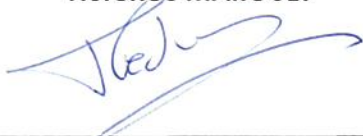
Nous travaillons de concert avec toutes les associations et nous répondons toujours présents aux demandes des associations qui nous sollicitent.

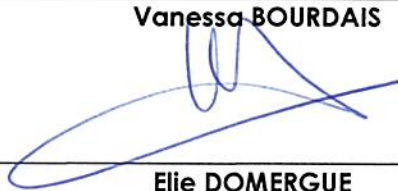
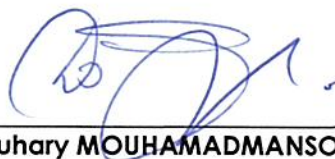
Le Club de l'Amitié ne fait pas exception.

Contrairement à ce que vous affirmez, les activités régulières du Club de l'Amitié ont toujours été maintenues. Et l'EMS lui est réservé une fois par mois. La seule exception a été le 17 décembre dernier, date du repas de fin d'année qui a nécessité une organisation particulière.

Nous restons bien entendu à l'écoute de l'association et allons prendre contact afin de les rencontrer et envisager ensemble des solutions à mettre en place.

Séance levée à 00h30

Jean-Christophe POULET 	Nathalie DERVEAUX 
Didier LECLERCQ	Fathia GHANI REFOUFI 
William MOSSE 	Darine BOUADIS Absente excusée
Farid LAZAAR	Estelle CABARET 
Jean-Pierre GAFFEZ 	Marie-Christine DUPREZ PANNETRAT 
Jean-Paul MASCHERONI Absent excusé	Bensalem OGBI 
Loïc VAUCHEL 	Laurianne DANGUILHEN
Aze-dine MESSAOUDI 	Florence MARGUET 
Emilie PELAPRAT Absente excusée	Lucie HERRERO Absente excusée
Thierry LAMY Absent excusé	Elisabeth DE CASTRO 
John LI LUN YUK Absent excusé	Adeline COLOMBA Absente excusée

Thomas DELECROIX Absent excuse	Vanessa BOURDAIS 
Julien QUENTEL 	Elie DOMERGUE 
Christine SAVVA 	Bouhary MOUHAMD MANSOUR 
Catherine BOURRIER Absente excusee	